



MAIRIE DE LETHUIN

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 9 DECEMBRE 2025

DÉPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR

ARRONDISSEMENT
DE
CHARTRES

CANTON
D'AUNEAU

Le Conseil Municipal s'est réuni le 9 décembre 2025, à 20 H 30, en session ordinaire, sous la présidence de Mr TEIXEIRA Francisco, Maire.

Etaient présents : Mr TEIXEIRA Francisco, Mme LE PAIH Nicole, Mr VAUTIER Gilbert, Mr COCHIN Jacky, Mr LÉBOUVIER Yann, Mr KNAPIK Laurent, Mme CHAMPAGNE Marine, Mr PEIGNÉ Guillaume, Mr LEROY Rémy.

Absent excusé :

Mme LE PAIH Nicole a été élue secrétaire de séance.

Le quorum est atteint.

Ordre du jour :

➤ Approbation du compte-rendu du 30 septembre 2025

Pour délibération :

- Renouvellement location photocopieur
- Création d'une aire d'aspiration

Pour Information :

- Questions diverses

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Adoption du compte rendu de la séance du 30 septembre 2025. Sur la demande de Monsieur le Maire, le précédent procès-verbal compte-rendu est approuvé à l'unanimité, avec la correction suivante : Chartres A Bloc et non Bloc A Chartres.

Renouvellement location photocopieur

Délibération n°30/2025

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la location de l'actuel photocopieur arrive à échéance. De par sa prestation de qualité, le conseil municipal décide de retenir la proposition de KONIKA MINOLTA pour le renouvellement du contrat de location du copieur pour une durée 21 mois, moyennant un loyer trimestriel de 250,00€HT. La livraison, l'installation et la mise en configuration du réseau sera offert par la société KONIKA MINOLTA.

➤ Vote : Unanimité (Présents : 9)

Création d'une aire d'aspiration

Délibération n°31/2025

Monsieur le Maire explique qu'à la suite de la tournée de reconnaissance opérationnelle du CIS de Baudreville, un avis non-conforme a été émis pour aire inadaptée aux FPT-CCR. Dans le cadre de la création d'un chemin d'accès pour les pompiers à la réserve d'eau située rue Paul Gaillard, 2 devis sont présentés au conseil municipal : SASU MNDS BATI SERVICES et GMP.

Le conseil municipal retient, à l'unanimité, le devis de l'entreprise SASU MNDS BATI SERVICES pour la création d'un chemin d'accès pour les pompiers ainsi que la maçonnerie et la pose de bordures pour la réserve située au centre bourg, pour un montant de 5 050,00 €HT (soit 6 060,00 € TTC).

➤ Vote : Unanimité (Présents : 9)

Questions diverses

Demande de FDI

Délibération n°32/2025

Dans le cadre de la création d'un chemin d'accès pour les pompiers pour la réserve d'eau située rue Paul Gaillard, le conseil municipal sollicite à cet effet une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement. Pour cette réalisation, le montant demandé auprès du département est de 1 515,00 € soit 30 % du coût du projet.

➤ Vote : Unanimité (Présents : 9)

Réfection des joints d'étanchéité des 3 fenêtres de la salle communale

Délibération n°33/2025

Dans le cadre des travaux de la salle communale et plus précisément de l'humidité présente dans un des murs, un problème se pose au niveau de l'étanchéité des fenêtres. En effet, il a été découvert que les joints entourant les fenêtres étaient défectueux voire absents. Le conseil municipal décide de procéder à la réfection des joints d'étanchéité des 3 fenêtres côté sud de la salle communale. Le conseil municipal retient le devis de l'entreprise AUGIERAS STEPHANE pour un montant 800,00 €HT (soit 960,00 € TTC).

➤ Vote : Unanimité (Présents : 9)

Curage et inspection des EP

Délibération n°34/2025

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, décide de procéder au curage du réseau des eaux pluviales, pompage et nettoyage du séparateur d'hydrocarbures. Le conseil municipal retient le devis de la société VEOLIA – SVR RAMBOUILLET pour un montant de 1 426,00 €HT (soit 1 711,20 € TTC) pour le poste A (curage des 18 avaloirs, curage des canalisations et des traversées de route, acheminement des résidus vers un centre de traitement agréé), et pour un montant de 615,00 €HT (soit 738,00 € TTC) pour le poste B (pompage et nettoyage du séparateur d'hydrocarbures et acheminement des déchets pompés vers un centre de traitement agréé).

➤ Vote : Unanimité (Présents : 9)

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux de la salle communale et notamment sur l'humidité présente dans les murs. Il est constaté que grâce à l'application de l'hydrofuge sur le mur sud de la salle, le taux d'humidité est passé de 100 % à 40 %. Le résultat obtenu est très satisfaisant. La fin des travaux est prévue pour février 2026. Pour éviter toutes dégradations des murs lors des locations de la salle, avec l'accrochage de décorations murales via de l'adhésif ou autre moyen, le conseil municipal décide la mise en place d'un système de fixation au mur (style crochets).

La société ANERVEDEL va intervenir mi-janvier ou mi-février pour l'élagage des arbres dans la commune.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de sa rencontre avec Madame CHASSIGNE, Responsable de la subdivision de Janville et en charge de la réfection des routes. Elle a constaté que le dérasement qui est actuellement réalisé sur la route départementale entre Chatenay et Sainville, n'est pas effectué à la meilleure saison. En ce qui concerne le mauvais état des routes départementales en travers de la commune, monsieur le Maire a demandé à Madame CHASSIGNE si le département va intervenir rapidement ? La réponse de Madame CHASSIGNE : « pour cette fin d'année, le département n'a plus le financement pour le réseau routier. »

Monsieur le Maire rappelle que les portes de la cour de la mairie sont fermées à clés (suite à des dégradations) le Week end et pendant les périodes de vacances scolaires.

Le Secrétaire de Séance
Nicole LE PAIH



Le Maire,
Francisco TEIXEIRA

